

Lettre à l'attention des parents d'enfants accueillis dans les structures collectives de la Petite Enfance de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois

Depuis le 16 mars, la population française est confinée en raison de l'épidémie de Covid-19 et les structures Petite Enfance sont fermées. Le Premier Ministre a annoncé une réouverture progressive des crèches à partir du 11 mai. Le Gouvernement a conditionné cette rentrée à l'application d'un protocole sanitaire strict et à l'accueil de 10 enfants maximum par section avec des critères de priorité.

La préoccupation première de l'équipe municipale est de respecter ce cadre sanitaire tout en visant à garantir un environnement sain et un climat serein et rassurant, indispensables au bien-être des enfants.

Au regard de la complexité de mise en œuvre de ces protocoles sanitaires pour les très jeunes enfants, c'est en responsabilité que la Ville a fait le choix de ne pas rouvrir, pour le moment, les structures collectives de la Petite Enfance pour les raisons suivantes :

- les gestes barrières, la distanciation physique, la nécessité de proscrire l'échanges de jouets ou objets sont très difficiles à appliquer chez de très jeunes enfants ;
- l'impact de ces mesures ne permet pas de garantir la sécurité affective des enfants ;

- le nettoyage et la désinfection des locaux demandent du temps au regard des nombreux équipements des salles en jouets et objets divers quand, dans le même temps, le personnel d'entretien sera réduit car un certain nombre d'agents ne reprendront pas le travail, étant classés « personnes à risque ».

Comme depuis le début du confinement, un service d'accueil sera maintenu pour les enfants dont les parents qui assurent des missions considérées comme prioritaires dans le contexte de la crise sanitaire : (liste arrêtée par les services de l'Etat) :

- Professionnel de la santé ou médico-social ;
- Professionnel d'un établissement médico-social / pour personnes âgées / pour personnes handicapées ;
- Personnel de l'ARS ou de la Préfecture chargé de la gestion de l'épidémie ;
- Personnel des services de l'aide sociale à l'enfance ;
- Personnel de l'administration pénitentiaire ;
- Personnels concourant à la réouverture des écoles.
- Familles monoparentales en obligation de retourner au travail.

Cet accueil aura lieu chez une assistante maternelle de la crèche familiale de 7 heures 30 à 19 heures. Pour les inscriptions, merci de remplir le formulaire ci-joint et le retourner par mail à la directrice de votre structure d'accueil.

Ces dispositions concernent la période du 11 mai au 2 juin, sous réserve des modifications qui pourraient être annoncées par le Gouvernement.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation pleine et entière pour continuer à travailler à la réouverture progressive des structures Petite Enfance, avec la certitude que la santé de vos enfants, votre santé et celle du personnel constitue notre priorité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois